



À FOND
MA RÉGION !

avec **François
BONNEAU**

ÉLECTIONS RÉGIONALES RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

6 et 13 DÉCEMBRE 2015

François Bonneau

Orléans le 25 novembre 2015

A l'attention du Collectif Stop Paradis Fiscaux 45
c/o CCFD-Terre Solidaire
51 bd Aristide Briand
45000 ORLEANS

Monsieur,

Vous avez bien voulu me faire part de l'engagement de votre collectif dans la lutte contre l'évasion fiscale et solliciter de ma part un engagement supplémentaire en direction des entreprises futures titulaires de marchés publics de la collectivité régionale. Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez.

Je souhaite tout d'abord attirer votre attention sur l'antériorité de la lutte contre l'évasion fiscale et pour la transparence financière engagée par la Région Centre-Val de Loire. Dès 2011 une délibération ainsi libellée a été adoptée :

« La Région demandera aux établissements avec lesquels elle aura contracté en application du présent règlement de présenter annuellement, au plus tard dans les six mois suivant la reddition des comptes annuels, un état, pays par pays, portant information :

- de la raison sociale sous laquelle eux-mêmes, ou les établissements dans lesquels ils possèdent une participation, opèrent ;
- de leurs activités et de celles des établissements dans lesquels ils possèdent une participation ;
- du chiffre d'affaires et du résultat d'exercice enregistrés ;
- des effectifs employés ;
- des impôts et taxes versés aux autorités publiques locales, dans le cadre des lois fiscales en vigueur »

Cette exigence est conforme à la loi bancaire votée en juillet 2013, laquelle a renforcé la lutte contre les paradis fiscaux et le blanchiment des capitaux en instaurant pour les banques et les grandes entreprises une obligation de transparence sur leurs activités pays par pays.

.../...



À FOND
MA RÉGION !

avec **François
BONNEAU**

6 et 13 DÉCEMBRE 2015

ÉLECTIONS RÉGIONALES RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

.../...

Par ailleurs, depuis le vote de la délibération les deux seules institutions financières avec lesquelles la Région a contractualisé des emprunts « long terme » sont la CDC et la BEI, c'est-à-dire des établissements hors du réseau bancaire classique.

Votre collectif souhaite cette fois enclencher une étape supplémentaire et étendre aux entreprises liées par contrat avec la Région l'obligation de fournir les informations demandées aux établissements bancaires en application de la loi de séparation bancaire de 2013.

Dans le cadre de la « politique achats » mise en place en 2013, nous accordons désormais beaucoup d'importance au choix des fournisseurs du Conseil Régional.

Sans sous-estimer les difficultés juridiques et pratiques de votre proposition (possibilité de discrimination au regard des règles de la commande publique, recherche et vérification des informations, mais aussi très grande diversité des entreprises concernées), je propose que votre demande soit prise en compte en 2016 dans le cadre de notre engagement « Achats Responsables ».

A l'issue du prochain mandat, je m'engage toutefois à inviter l'ensemble des futurs titulaires de marchés à faire montre de transparence en fournissant annuellement tout au long de l'exécution des marchés des informations au moins identiques à celles imposées aux banques par la loi de séparation bancaire adoptée en juillet 2013.

Je vous prie de trouver ici l'expression de mes salutations les plus cordiales

François Bonneau